

ND LOGISTICS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 31 171 300 EUROS
SIEGE SOCIAL : TOULOUSE (31400)
55, AVENUE LOUIS BREGUET



378 992 895 RCS TOULOUSE

**PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE
LE 1^{ER} DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,
Et le premier décembre,

- la société NDL INTERNATIONAL, associé unique, propriétaire de la totalité des 1 558 565 actions composant le capital de la société ND LOGISTICS,

représentée par Monsieur Matthieu RENOLLAUD, Directeur Général,

consultée par le Président, Monsieur Malcolm WILSON et le Directeur Général, Monsieur Richard NOËL, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de dénomination sociale ;
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts ;

a reconnu que tous les documents et toutes autres pièces prévus par la loi, les règlements et les statuts de la société, lui ont été régulièrement communiqués ;

et a ensuite décidé d'adopter la décision soumise par le Président et le Directeur Général et qui est transcrite ci-après :

DÉCISION UNIQUE

L'associé unique décide, avec effet de ce jour, de changer la dénomination sociale qui sera désormais la suivante :

XPO Supply Chain FRANCE

et modifié, en conséquence, l'article 3 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la société est :

XPO Supply Chain FRANCE.

Sur tous actes ou sur tous documents... (la suite de l'article est inchangée).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associé unique.

Pour la Sté NDL INTERNATIONAL
M. Matthieu RENOLLAUD

